



Paris le 06/12/2012

Rien ne change... A nous d'agir !

L'alignement sur les politiques d'austérité pour réduire les déficits publics dictées par le traité européen semble être la boussole principale du gouvernement pour définir son action. Malgré l'échec des politiques économiques néo libérales et les dégâts sociaux qui leur sont inhérents, le gouvernement fait le choix de s'y inscrire, quitte à trahir les espérances des salariés. « Ceux » de Florange font l'amère expérience d'un choix politique qui consiste à se placer sur le terrain patronal de la compétitivité des entreprises qu'il faudrait favoriser en s'attaquant au « coût du travail ». Face à l'ampleur de la crise, le gouvernement cherche à donner le change avec un ministre du redressement productif qui évoque la nationalisation provisoire de Florange. Immédiatement, cette idée a donné lieu à des salves convergentes de la droite et du patronat agitant le spectre des expropriations. Au final, le gouvernement a choisi Mittal contre les salariés et la proposition de Montebourg a été désavouée.

Six mois après l'élection présidentielle, force est de constater que le changement n'est décidément pas au rendez-vous !

C'est ce jeu d'équilibriste qui préside aussi sur d'autres questions. D'un côté, une loi progressiste sur le mariage pour tous est proposée, d'un autre côté le gouvernement ne se démarque pas des logiques sécuritaires antérieures. Celles-ci se trouvent illustrées par la répression policière face à la mobilisation contre une nouvelle plate-forme aéroportuaire à Notre Dame des Landes. Mais surtout, c'est sur la question de l'immigration, terrain de prédilection de la droite et du populisme, que le renoncement confine à la trahison. La participation des immigrés aux élections locales est oubliée et les reconduites à la frontière se poursuivent, tout comme la régularisation au cas par cas, selon des critères drastiques et avec l'arbitraire que cela comporte.

Au ministère de la Justice, nous assistons à des renoncements similaires. Malgré les engagements de campagne et des annonces très médiatisées concernant notamment la suppression des Tribunaux Correctionnels pour Mineurs, des peines planchers et la possibilité de rétablir le suivi des Jeunes Majeurs, aucun chantier ne semble être ouvert sur ces sujets. S'agissant de ce dernier point, cela s'avère d'autant plus urgent que les jeunes sont percutés de plein fouet par la crise et particulièrement ceux les plus en difficulté.

Si une inspection sur les CEF est en cours, les actes et les déclarations du ministère laissent présager de simples réajustements, loin de la rupture attendue par rapport au « tout enfermement ».

A la PJJ : le budget décevant est loin de pouvoir réparer les destructions subies ces dernières années. La note de cadrage budgétaire fixant les orientations politiques pour ventiler les budgets est un document « top secret » tout comme sa traduction dans les DIR. Le dialogue social reste un affichage. De fait, les décisions ne sont jamais soumises réellement à la concertation. C'est la politique du fait accompli et d'adaptation à un « budget contraint ». A titre d'exemples, malgré les déclarations de principe sur le respect des normes, celles-ci, comme la pluridisciplinarité, deviennent à géométrie variable selon la réalité immédiate des effectifs des services. Dans un grand nombre d'unités, l'afflux massif des MJIE fait exploser les normes entraînant une surcharge de travail inacceptable pour les psychologues et pour les ASS. De fait, dans les autres mesures, la pluridisciplinarité devient caduque. De plus, pour pallier ponctuellement le manque de moyens, le recours à des personnels précaires pour des durées minimales se fait au détriment de la continuité éducative et du respect de ces agents qui deviennent jetables. De nombreux Agents Non Titulaires dont la prolongation de contrat pourrait entraîner leur entrée dans le cadre du protocole Sauvadet, ouvrant la voie à une possible « cédésation », se voient remerciés, la direction favorisant

l'emploi de nouveaux contractuels. Nous devons nous opposer à une scandaleuse et prévisible vague massive de licenciements ou de non renouvellement de contrats.

Par ailleurs, au détour d'une réduction d'enveloppe budgétaire, la direction de la PJJ via les DIR impose des critères de « mérite » aux jeunes et aux UEAJ pour répartir les indemnités de l'ASP (ex CNASEA) sans prendre en compte la démarche éducative et l'intérêt des jeunes.

Dans ce contexte, le renforcement de la chaîne hiérarchique au service d'un management organisé autour du contrôle des agents et de la « performance » continue d'aggraver pour les personnels de toutes catégories la dégradation de leurs conditions de travail. La suppression massive de postes de personnels administratifs, le transfert dans les DIR comme dans l'ensemble des services de la gestion des ressources humaines créent des conditions de travail insupportables pour les personnels. L'extension de certaines primes à tous les agents administratifs et techniques est certes une bonne chose, mais la transformation de la NBI en prime représente une perte de revenus à terme, puisque les primes ne sont pas intégrées aux salaires pour le calcul de la retraite.

Les RUE sont en première ligne pour appliquer cette politique soumise à la dictature du chiffre et, comme tous les autres personnels, sont sous pression. Exerçant aujourd'hui les responsabilités des directeurs de service d'hier, ils n'ont aucune existence et encore moins de reconnaissance statutaire.

L'omnipotence des logiciels (GAME, CHORUS ...) traduit les objectifs de la direction de la PJJ : quantifier l'activité et les modalités de travail, gérer les postes et les flux des mesures, gérer des places dans les hébergements sans tenir compte des réalités institutionnelles du moment, surveiller le rythme des activités. C'est le règne des indicateurs de performance et de l'évaluation quantitative. Parallèlement la direction de la PJJ se montre incapable de tirer une analyse qualitative des réformes qu'elle a mises en place, en particulier des CEF. Cette politique soumet les personnels à une crainte permanente de fermetures de postes liées à une baisse d'activité et introduit une concurrence insidieuse entre eux. C'est à qui sera le plus « performant » pour remettre un rapport dans le temps exactement indiqué dans GAME 2010, par exemple. Ainsi, le travail des personnels devient très individualisé, produisant l'isolement de chacun : un arrêt de travail peut devenir le signe d'une fragilité individuelle et une charge pour le service. Dans cette course qui se réduit à une gestion des situations dans des temps de plus en plus courts, en milieu ouvert comme en hébergement, les espaces de réflexion collectifs pour parler des jeunes et des familles tendent à disparaître, la qualité des prises en charge devient subsidiaire et dépend uniquement du professionnalisme et de l'engagement des personnels. C'est ainsi qu'ils résistent, mais à quel prix, à la déresponsabilisation générée par ces logiques comptables.

L'absence d'ambition de la part de la direction de la PJJ concernant la revalorisation statutaire des éducateurs s'inscrit dans ce contexte de restrictions budgétaires et de dévalorisation du travail éducatif.

Réunie ce jour, la CAN du SNPES-PJJ :

- réaffirme son opposition à l'enfermement des mineurs et au développement des CEF. Elle appelle les personnels à témoigner sur le parcours de jeunes qui ont connu un placement en CEF.

- dénonce les effets destructeurs de la politique du chiffre sur les conditions de travail des personnels et la qualité des prises en charge.

- appelle les personnels à défendre le respect des normes reconnues par la direction de la PJJ.

- exige l'ouverture de discussions sur des nouvelles normes permettant un travail de qualité, réellement au service des familles et des adolescents.

- exige l'ouverture du dossier statutaire des éducateurs et réaffirme la nécessité d'une revalorisation indiciaire et l'accession à la catégorie A pour tous les éducateurs.

- dès à présent, elle exige l'attribution aux éducateurs des deux échelons nouveaux du Nouvel Espace Statutaire (NES) déjà appliqué aux ASS.

- revendique l'intégration des RUE dans le corps des directeurs.

Elle exige pour les contractuels :

- le recensement des personnels non titulaires concernés par l'application de la loi Sauvadet, et la transmission à ces personnels de l'historique de leur situation.

- le maintien des contrats des personnels « cédés » sur les postes laissés vacants à l'issue de la CAP des titulaires.